



Agen, vendredi 29 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04566

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Regroupement de bateaux (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 02/08/2022 à 08:00 au 31/08/2022 à 19:00

- o **Canal latéral à la Garonne**
entre les pk 0,000 et pk 194,155

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de l'insuffisance de la ressource en eau, des mesures de restriction sont mises en place en particulier le regroupement des bateaux lors du passage aux écluses.

En conséquence, conformément à l'arrêté préfectoral disponible en pièce jointe, Mesdames et Messieurs les usagers doivent se regrouper avant la mise en oeuvre des éclusées en observant un temps d'attente d'une heure en vue du regroupement.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Arrondissement Entretien et Exploitation, 2, Port-Saint-Etienne, BP 7204, 31073 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05.61.36.24.24 - Fax : 05.61.54.66.50

Service Territorial Garonne, 107, avenue du Général de Gaulle, 47000 AGEN

Tél : 05 53 47 31 15 - Fax : 05 53 66 82 84

Date limite d'affichage :

01/09/2022

Adjoint au Chef de Service

Signé

Jean CALIXTE